

## LES FAITS MARQUANTS DE L'OSASTT 15 : MARDI 8 NOVEMBRE 2011

La plénière a poursuivi l'examen des indicateurs liés au nouveau Plan stratégique et a abordé les moyens de soutenir la restauration des écosystèmes. L'après-midi, le groupe de travail I a débattu des façons de combler les lacunes dans les normes internationales sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants. Le groupe de travail II s'est concentré sur les répercussions des changements observés dans le cycle hydrologique et les ressources en eau douce sur la mise en œuvre des programmes de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. Un groupe de contact sur les indicateurs s'est réuni en soirée.

### SÉANCE PLÉNIÈRE

#### PLAN STRATÉGIQUE : Indicateurs suggérés :

La JORDANIE a jugé inapproprié de se référer au cadre d'indicateurs proposé en tant que « fondement suffisant ». La REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO a exprimé des doutes concernant la mise en place de facilitateurs pour coordonner la production d'information nationale en matière de biodiversité. La COLOMBIE a souligné la nécessité de réunir les initiatives existantes. L'ETHIOPIE a proposé d'inclure les moyens de subsistance alternatifs en tant que principale question politique. L'INDE s'est exprimée en faveur de suivre le développement et l'utilisation des indicateurs avant chaque CdP. La FRANCE a suggéré de construire à partir du travail sur les indicateurs effectué dans le cadre de l'Objectif 2010 sur la biodiversité, et de développer au moins un indicateur pour chaque objectif mondial d'ici à 2014.

L'ARGENTINE et CUBA ont suggéré de poursuivre le développement des indicateurs durant la période intersessions, et de faciliter les échanges par une base de données en ligne. Le GHANA a suggéré que le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité se réunisse pour faciliter le suivi et la mise au point d'indicateurs. La Fédération de Russie, s'exprimant au nom des PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, a recommandé une évaluation technique pour définir les capacités nationales et régionales. Le MALAWI a demandé un calendrier précis concernant le développement d'indicateurs sous nationaux. L'AFRIQUE DU SUD a noté que les autorités locales peuvent jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.

Le FIAB a recommandé un indicateur principal lié à l'Objectif 18 (connaissances traditionnelles), sur le partage des avantages et l'utilisation coutumière durable, notant que la mise au point d'un tel indicateur devrait suivre les conseils du groupe de travail sur l'article 8 (j).

**Justificatifs techniques provisoires, indicateurs possibles et étapes suggérées :** L'INDE a invité le Secrétariat à poursuivre le développement des directives explicatives pour les Objectifs d'Aichi. L'ARGENTINE a souligné que certains indicateurs sont très complexes et peuvent aller au-delà de la portée de la CDB. L'UICN a recommandé de diffuser et traduire les justificatifs techniques. L'organisation CBD ALLIANCE a souligné l'importance de la participation de la société civile à la compréhension croissante de la valeur de la biodiversité et de l'utilisation durable. La Présidente Barudanovic a établi

un groupe de contact, co-présidé par Tone Solhaug (Norvège) et Larissa Maria Lima Costa (Brésil), pour poursuivre les discussions en soirée.

**RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES :** Le Secrétariat a présenté le document relatif à la restauration des écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/15/4). Steve Whisenant, Président de la Société pour la restauration écologique, a présenté le travail de la Société et son appel à l'action (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/13). Le NEPAL a souligné le rôle des communautés autochtones et locales dans la restauration des écosystèmes. Le PEROU a signalé les connaissances, les méthodes, les pratiques et les technologies traditionnelles en matière de restauration des écosystèmes.

L'OUGANDA s'est opposé à la référence à la « réadaptation », exprimant sa préférence pour la « restauration » dans tout le texte. L'ETHIOPIE a recommandé que soit clarifié les termes dégradation, restauration et réadaptation, et de prendre en compte la conservation in situ concernant la restauration. LES PHILIPPINES ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en considération les problèmes antérieurs en matière de restauration des écosystèmes, incluant les plantations de monoculture, et ont exprimé des inquiétudes concernant l'utilisation des organismes synthétiques et des espèces exotiques et clonées. La FRANCE a recommandé que les écosystèmes dégradés fassent l'objet d'évaluations détaillées avant la restauration. Le MEXIQUE, appuyé par le PEROU et l'EQUATEUR, a proposé de collaborer avec la CNUDL et la CCNUCC.

L'IRAN, appuyé par le MEXIQUE, a suggéré de considérer les aspects socio-économiques et le développement des programmes sous-régionaux de restauration. L'ARGENTINE a souligné la considération économique de la restauration des écosystèmes, signalant les discussions appropriées au sein d'autres forums, tels que Rio +20. La COLOMBIE a proposé la participation des parties prenantes et une vision intégrale de la conservation et de la restauration en tant que fondement à l'aménagement du territoire et aux processus de gouvernance. Les PAYS-BAS ont recommandé de prendre en considération les aspects socio-économiques, les services écosystémiques et l'évaluation des écosystèmes en cours de restauration et, appuyés par la SUEDE, ont proposé le développement d'une carte mondiale des écosystèmes dégradés pour évaluer les progrès en vue de l'atteinte de l'Objectif 15 du Plan stratégique (reconstitution de 15 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2020). L'UE a proposé d'intégrer la restauration dans les processus de planification plus étendus, tels que l'aménagement du territoire.

La THAILANDE a suggéré d'explorer les manières d'empêcher la destruction des écosystèmes ou de restaurer les écosystèmes dégradés. La JORDANIE a suggéré la restauration en tant que moyen d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la désertification. L'INDE a recommandé que la restauration soit rationnelle d'un point de vue environnemental et socio-économique, spécifique au site et à l'espèce, et traite des causes profondes de la dégradation. Le GUATEMALA a appelé à la reconnaissance des circonstances particulières en termes territoriaux et démographiques. Le BANGLADESH s'est exprimé en faveur de faire référence au flux environnemental minimal des écosystèmes de l'amont à l'aval. La REPUBLIQUE TCHEQUE a demandé plus d'information sur la résistance et la résilience, la capacité de production et de régénération, et les points critiques des écosystèmes. Le JAPON a mis l'accent sur le fait que la restauration : porte sur les

écosystèmes endommagés et dégradés ; engage divers acteurs et communautés locales ; et soit basée sur la connaissance scientifique et les bonnes pratiques.

La SUEDE a souligné le manque de volonté politique pour reconstituer les écosystèmes endommagés face à des intérêts visant une utilisation concurrentielle du territoire. Le COSTA RICA a proposé d'inclure la restauration dans les SPANB. Le CANADA a souligné les occasions de travailler avec le secteur privé, les villes et les gouvernements locaux sur la restauration des écosystèmes. Le GHANA s'est exprimé en faveur de l'opérationnalisation des modèles contextuels. La REPUBLIQUE DE COREE a mis en garde que le fait de consolider les directives existantes puisse être trop ambitieux. Le FIAB a appelé à l'appui aux communautés autochtones et locales pour la restauration et à des garanties fondées sur l'approche des écosystèmes. L'UICN et DIVERSITAS ont souligné que la restauration ne devrait pas permettre la dégradation des écosystèmes. Le CIFOR a mis l'accent sur : l'augmentation des avantages pour les producteurs de petite échelle, la stimulation de la résilience socio-écologique, et l'élargissement de la gamme des technologies de reboisement disponibles en fonction des besoins d'une diversité d'utilisateurs.

L'OUGANDA et le GHANA ont exprimé leur soutien à la création d'un AHTEG, soulignant que les enseignements devraient être tirés tant des parties et que des organisations internationales. L'EQUATEUR s'est exprimé en faveur d'organiser une réunion de l'AHTEG avant la CdP 11. La FINLANDE, l'AUSTRALIE, l'INDE et d'autres ont préféré que le Secrétariat, plutôt qu'un AHTEG, recueille les informations sur la restauration. La NORVEGE a souligné que le rôle du Secrétariat en celui de la facilitation plutôt que du développement de nouveau matériel. Le DANEMARK et la SUISSE ont suggéré d'utiliser le Mécanisme pour l'échange de l'information pour partager les expériences et les bonnes pratiques. La CHINE a exprimé son soutien à la collecte d'informations avant la CdP 11. Plusieurs délégués se sont opposés à l'idée de développer un modus operandi, une feuille de route et des étapes pour réaliser les objectifs reliés à la restauration du Plan stratégique et de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, notant que ces éléments devraient être traités dans le cadre du point de l'ordre du jour portant sur le Plan stratégique. La Présidente Barudanovic a créé le Groupe des amis de la Présidente pour poursuivre le débat.

#### **GROUPE DE TRAVAIL I**

**ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :** Le Secrétariat a présenté la documentation relative aux EEE (UNEP/CBD/SBSTTA/15/6 et 7, et INF/1). La FINLANDE, appuyée par la SAINTE-LUCIE, l'AFRIQUE DU SUD, le MEXIQUE et d'autres, a mis l'accent sur la nécessité d'identifier les voies les plus communes et de leur accorder la priorité.

La SUEDE, soutenue par l'ESTONIE, le MEXIQUE et la BELGIQUE, a mis en exergue que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), n'assure pas le respect du principe de précaution et ne prévoit pas la conservation de la biodiversité. La BELGIQUE, appuyée par la NORVEGE, l'INDE et d'autres, a suggéré que la CBD renouvelle le statut d'observateur du Comité de SPS de l'OMC. Le DANEMARK s'est exprimé en faveur de la collaboration entre les points focaux nationaux de la CBD et d'autres acteurs nationaux, et de renforcer la collaboration entre l'OMC et la CBD.

L'ARGENTINE, soutenue par le BRÉSIL, a exprimé sa préférence pour « prendre note » du rapport de l'AHTEG, soulignant que l'établissement de normes sur les EEE devrait être du ressort des organisations internationales compétentes ou lié à l'Accord SPS. L'INDE a souligné la nécessité de contrôler le commerce des EEE ornementales et d'assurer la coordination entre les points focaux de la CBD, les SPS, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et la FAO. La NOUVELLE-ZELANDE s'est exprimée en faveur de combiner les approches et de renforcer les liens entre les efforts locaux, nationaux et internationaux. Le SWAZILAND a proposé d'encourager la FAO à développer des directives sur les évaluations des EEE de bétail. Le SOUDAN a attiré l'attention sur les EEE maritimes, et la SAINTE-LUCIE sur la construction et les équipements comme voies de transport des spécimens.

Le PEROU a exprimé son soutien aux mécanismes permanents pour l'échange de l'information et aux efforts visant à combler les lacunes parmi les organisations internationales appropriées, y compris le Comité SPS. La THAILANDE a recommandé le renforcement des capacités des agents frontaliers en matière d'identification des espèces. La FRANCE a noté le besoin de synergies entre les conventions reliées à la biodiversité, particulièrement la CITES. Les îles Cook, s'exprimant au nom des PIED DU PACIFIQUE, ont mis l'accent sur : le renforcement des capacités taxonomiques ; la

conservation des champignons ; et le partage de l'expertise en matière de taxonomie, protocoles de bio-sécurité et de lutte contre les parasites. LES PHILIPPINES ont exprimé des préoccupations concernant le fardeau administratif et les coûts de conformité grandissants pour les pays en développement découlant des procédures d'évaluation SPS. Le CANADA a attiré l'attention sur l'accomplissement des tâches convenues dans des décisions précédentes de la CdP, afin de combler les lacunes prioritaires. Le FIAB a recommandé la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales dans les efforts de préparation des directives concernant la rédaction et la mise en œuvre des mesures nationales.

#### **GROUPE DE TRAVAIL II**

**BIODIVERSITE DES EAUX INTÉRIEURES :** Le Secrétariat a présenté le document relatif à ce point à l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/15/8-11 et INF/15). Bon nombre de délégués ont appelé à augmenter la collaboration avec la Convention de Ramsar et d'autres accords appropriés tels que la Convention sur les espèces migratrices (CMS) ; et à considérer l'eau en tant que question transversale à tous les programmes de travail de la CBD. La POLOGNE et l'INDE ont suggéré d'utiliser les Objectifs d'Aichi comme cadre à cet effet. Le BOTSWANA, le MALAWI et la TANZANIE ont mis l'accent sur l'importance de la gestion multilatérale des bassins hydrographiques, le MEXIQUE exprimant son soutien à la réactivation de l'Initiative des bassins hydrographiques entre la CBD et la Convention de Ramsar.

L'AUSTRALIE et la CHINE ont proposé de remplacer « l'infrastructure naturelle » par « les biens naturels » dans la référence au rôle de la biodiversité dans l'atteinte la sécurité de l'approvisionnement en eau. L'ARGENTINE, avec l'URUGUAY, a rappelé l'absence d'une définition internationalement convenue du terme « sécurité de l'approvisionnement en eau ».

Plusieurs pays européens ont suggéré d'inclure un texte sur l'eutrophisation grandissante, les cadres régionaux pour la gestion intégrée de l'eau et les outils disponibles aux niveaux local et national ; la SUEDE proposant d'accorder la priorité à la restauration des milieux humides. Le VENEZUELA a mis en garde contre la marchandisation de la nature. TRINITE-ET-TOBAGO a réclamé le renforcement des capacités en vue de l'évaluation économique des ressources en eau des pays en développement. L'AFRIQUE DU SUD a appelé à davantage d'efforts transnationaux efficaces en matière de gestion de l'eau, incluant en développant des accords bilatéraux et multilatéraux. Le PEROU et la COLOMBIE ont souligné l'importance des eaux souterraines pour maintenir le cycle de l'eau, la COLOMBIE mentionnant les forêts à haute altitude.

Concernant les interactions entre les eaux intérieures et côtières, l'INDE a proposé de reconnaître l'espèce humaine comme moteur de dégradation des écosystèmes, d'examiner l'interdépendance de tous les secteurs d'utilisation de l'eau et d'éviter une approche fragmentée face aux questions relatives à l'eau. Avec la THAILANDE, le délégué a appelé à l'emploi des définitions établies par la Convention de Ramsar pour ces interactions.

La FAO a encouragé une approche fondée sur les écosystèmes liant l'eau à l'agriculture, à la foresterie et à d'autres secteurs. Le FIAB a fait état de l'approche holistique des peuples autochtones à la gestion de l'eau. Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies, s'exprimant au nom de plusieurs ONG, a mis en garde contre les menaces possibles à la biodiversité des eaux intérieures occasionnées par le génie génétique, tel que les poissons génétiquement modifiés et d'autres technologies émergentes.

#### **DANS LES COULOIRS**

A la suite de la création d'un groupe de contact sur les indicateurs et du Groupe des amis de la Présidente sur la restauration des écosystèmes, les délégués ont commencé à prendre des paris sur la question qui les maintiendra réveillés tard au cours des prochaines nuits. En attendant, dans les coulisses de la discussion sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), des spéculations émergeaient concernant l'utilité de renouveler le statut d'observateur de la CBD du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC. Alors que bon nombre de délégués doutaient de ses chances de succès, étant donnée la longue liste de demandes rejetées, d'autres se rappelaient de l'atmosphère positive et de l'esprit de collaboration émanant de la relation entre le Secrétariat et le représentant de l'OMC pendant l'AHTEG sur l'EEE. Tel que le faisait remarquer un délégué expérimenté, la collaboration pragmatique dans le cadre des activités de renforcement des capacités peut être une contribution plus significative au contrôle des EEE que la haute politique.